

# Mise en place du suivi étroit pour la clientèle suicidaire du territoire MCQ

Ce document fait référence à la « Trajectoire pour personnes suicidaires selon les indices de dangerosité ».

Le suivi étroit est une mesure visant à s'assurer que la personne qui est ou qui a été en danger grave de passage à l'acte et qui quitte l'organisation ayant effectué la gestion de sa crise suicidaire puisse avoir accès à un suivi rapidement et de façon intensive.

L'application de ces étapes ne se substitue aucunement au jugement clinique de l'intervenant. **L'intensité du suivi doit s'ajuster en fonction du besoin, du contexte et de la pertinence clinique.**

## DANGER GRAVE À COURT TERME

## DANGER GRAVE ET IMMINENT

### ÉTAPE 1 : Assurer l'identification d'un agent de liaison

L'agent de liaison :

- évalue la pertinence clinique de mettre en place un suivi étroit;
- se réfère au plan d'intervention lorsque c'est possible;
- effectue les arrimages entre les intervenants et les milieux afin de mettre en place le suivi étroit;
- soutient l'entrée vers les services.

### ÉTAPE 2 : Arrimer les services

#### Personne connue

Lorsque la personne reçoit des services d'une organisation, celle-ci désignera un intervenant qui assumera le suivi étroit en collaboration avec d'autres milieux impliqués.

#### Personne non connue

Lorsque la personne ne reçoit pas de services, effectuer une référence formelle à :

- Info-Santé/Info-Social 811;
- l'accueil psychosocial du CIUSSS MCQ, selon le territoire.

### ÉTAPE 3 : Assurer un premier contact

De façon prioritaire et pour respecter les délais de mise en place du suivi étroit, l'intervenant communique avec la personne suicidaire, qu'elle soit dans son milieu, hébergée ou hospitalisée.

### ÉTAPE 4 : Effectuer une première rencontre

La première rencontre de suivi étroit doit avoir lieu dans les 24 à 48 heures suivant l'estimation d'un danger grave de passage à l'acte.

### ÉTAPE 5 : Assurer l'intensité du suivi

La fréquence des rencontres et la durée du suivi étroit doivent être modulées en fonction des besoins de la personne suicidaire :

- rencontrer et évaluer la personne au minimum une fois par semaine pendant les premières semaines;
- estimer la dangerosité d'un passage à l'acte de la personne à chaque rencontre;
- prévoir, avec la personne, le fonctionnement en cas d'absence au rendez-vous (relance, visite à domicile, intervention policière, etc.).

Les intervenants doivent utiliser les outils et rapports reconnus afin de bien consigner l'information au dossier.

### ÉTAPE 6 : Terminer l'intervention en contexte de suivi étroit

Envisager la fin du suivi étroit lorsque la personne présente un indice de danger faible de passage à l'acte et ce pendant trois rencontres consécutives (**cote jaune**).

### ÉTAPE 7 : Planifier le suivi ou référer au besoin

- Réévaluer les besoins à la fin du suivi étroit.
- Vérifier la pertinence de mettre en place un suivi régulier.
- Orienter, référer et accompagner vers les ressources ou services, si nécessaire.



Lorsque la personne est hébergée ou hospitalisée, planifier le suivi dès le début, afin de favoriser son adhésion.



Il est recommandé que le suivi étroit soit assuré par un intervenant ayant reçu la formation *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*.



En tout temps, il est possible d'obtenir du soutien en se référant aux ressources spécialisées en prévention du suicide.